

Organismes de formation : comprendre la législation formation et respecter vos obligations juridiques au-delà de Qualiopi pour éviter les amendes (niveau 2)

Objectifs

- Identifier les obligations juridiques qui s'appliquent à vos pratiques
- Appréhender les conséquences liées aux nouvelles règles de financement de la formation professionnelle pour vos clients
- Valider les différentes contractualisations juridiques avec vos formateurs et vos clients
- Identifier les risques de contrôle

Public

Responsable, gestionnaire ou chargé de formation dans un organisme de formation interne ou externe.

Pré-requis

Gérer ou avoir à gérer un organisme de formation déjà existant ou avoir suivi la formation « Organisme de formation (niveau 1) »

Programme

1/ Les principaux modes de financement d'une formation pour les salariés

- **Le pan de développement des compétences**
 - Modalités de mise en œuvre, budget...
 - Quelles sont les obligations des entreprises concernant la formation de leurs salariés ?
- **Le Compte Personnel de Formation (CPF) :**
 - fonctionnement du CPF
 - Les abondements possibles par l'entreprise
 - L'utilisation du CPF par son bénéficiaire
 - Le fonctionnement du CPF pour l'organisme de formation
 - Liste des actions éligibles au CPF
 - Comprendre ce qu'est une formation certifiante
- **Comment rendre ma formation accessible au CPF ?**
 - Différence entre RNCP et répertoire spécifique (On ne traitera pas du dossier pratique)
- **Le Projet de Transition Professionnel (PTP)**

2/ L'alternance : une opportunité encore trop méconnue pour les organismes de formation

- Alternance : Quelles différences entre un contrat d'apprentissage et un contrat de professionnalisation ? Qu'est-ce que la Pro A ?
- Quelles conditions doit remplir un organisme de formation pour proposer des formations dans le cadre de ces contrats ?
- Comment devenir CFA ?

3/ L'évolution de la définition d'une action de formation et son impact pour les organismes de formation

- Evolution de la définition juridique d'une action de formation
- Cadre juridique de la FPC
- Spécificités de la FOAD (Formation Ouverte A Distance)
- L'opportunité de l'AFEST (Action de Formation en Situation de Travail)
- Différence entre action de formation et action de développement des compétences : A quoi être attentif en tant qu'organisme de formation ?

- La Certification Qualiopi

4/ Rappel des obligations des organismes de formation et des risques associés

- Comptabilité
- Bilan pédagogique et financier
- Contractualisation
- Les contrôles et leurs impacts

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant
- Inscription à notre newsletter d'information juridique

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 599€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 649€ HT (TVA 20%)

Durée

1 journée de 9h00 à 17h30, soit 7 heures de formation

Intervenant(s)

Solange SECK,

Date(s)

SESSION 1

25 Juin 2024 9:15 / 17:30

SESSION 2

25 Nov 2024 9:15 / 17:30

Organismes de formation : comprendre la législation formation et respecter vos obligations juridiques au-delà de Qualiopi pour éviter les amendes (niveau 2)

Objectifs

- Identifier les obligations juridiques qui s'appliquent à vos pratiques
- Appréhender les conséquences liées aux nouvelles règles de financement de la formation professionnelle pour vos clients
- Valider les différentes contractualisations juridiques avec vos formateurs et vos clients
- Identifier les risques de contrôle

Public

Responsable, gestionnaire ou chargé de formation dans un organisme de formation interne ou externe.

Pré-requis

Gérer ou avoir à gérer un organisme de formation déjà existant ou avoir suivi la formation « Organisme de formation (niveau 1) »

Programme

1/ Les principaux modes de financement d'une formation pour les salariés

- **Le pan de développement des compétences**
 - Modalités de mise en œuvre, budget...
 - Quelles sont les obligations des entreprises concernant la formation de leurs salariés ?
- **Le Compte Personnel de Formation (CPF) :**
 - fonctionnement du CPF
 - Les abondements possibles par l'entreprise
 - L'utilisation du CPF par son bénéficiaire
 - Le fonctionnement du CPF pour l'organisme de formation
 - Liste des actions éligibles au CPF
 - Comprendre ce qu'est une formation certifiante
- **Comment rendre ma formation accessible au CPF ?**
 - Différence entre RNCP et répertoire spécifique (On ne traitera pas du dossier pratique)
- **Le Projet de Transition Professionnel (PTP)**

2/ L'alternance : une opportunité encore trop méconnue pour les organismes de formation

- Alternance : Quelles différences entre un contrat d'apprentissage et un contrat de professionnalisation ? Qu'est-ce que la Pro A ?
- Quelles conditions doit remplir un organisme de formation pour proposer des formations dans le cadre de ces contrats ?
- Comment devenir CFA ?

3/ L'évolution de la définition d'une action de formation et son impact pour les organismes de formation

- Evolution de la définition juridique d'une action de formation
- Cadre juridique de la FPC
- Spécificités de la FOAD (Formation Ouverte A Distance)
- L'opportunité de l'AFEST (Action de Formation en Situation de Travail)
- Différence entre action de formation et action de développement des compétences : A quoi être attentif en tant qu'organisme de formation ?

- La Certification Qualiopi

4/ Rappel des obligations des organismes de formation et des risques associés

- Comptabilité
- Bilan pédagogique et financier
- Contractualisation
- Les contrôles et leurs impacts

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant
- Inscription à notre newsletter d'information juridique

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 599€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 649€ HT (TVA 20%)

Durée

1 journée de 9h00 à 17h30, soit 7 heures de formation

Intervenant(s)

Solange SECK,

Date(s)

SESSION 1

25 Juin 2024 9:15 / 17:30

SESSION 2

25 Nov 2024 9:15 / 17:30

Organismes de formation : comprendre la législation formation et respecter vos obligations juridiques au-delà de Qualiopi pour éviter les amendes (niveau 2)